

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du vendredi 20 avril 2026 à 19 heures 15
sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire**

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Marion SEPULCHRE

Ont donné pouvoir : Marion SEPULCHRE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal	16 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	14
Nombre de votants	15

Secrétaire de séance : Mathilde SOLERE

—————
La séance est ouverte à 19h22
—————

Monsieur le Maire tient à informer l'assemblée, dans un souci de transparence, qu'il a communiqué son emploi du temps à l'ensemble des services municipaux et qu'il le transmettra également aux élus. Il souligne l'importance d'une organisation efficace, tant au sein de la collectivité qu'auprès des administrés, et rappelle qu'elle renforce les liens d'une bonne communication.

N° 2026-31 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2026 à 19h15

5-Institutions et vie politique. 5.2. Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2026 à 19h15 présidé par M. Erick MAGLI, Maire.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2026 à 19h15.

N° 2026-32 : Règlement intérieur du conseil municipal

5-Institutions et vie politique. 5.2. Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire, expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire précise que le projet du règlement préalablement a été transmis à chaque conseiller municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Contre : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 12 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONE, Nourredine BOUMERHES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE)

ADOpte le présent règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération.

N° 2026-33 : Désignation d'un délégué Syane

5. Institutions et vie politique .5.3. Désignation des représentants

Le Syane intervient là où les besoins sont réels et où l'appui technique et organisationnel fait la différence : réseaux d'énergie, éclairage public, mobilité, chaleur renouvelable, aménagement numérique, et plus largement l'accompagnement des transitions. Notre rôle est de rendre ces sujets accessibles et opérationnels, en proposant des solutions fiables, adaptées à la diversité de nos communes des plus rurales aux plus urbaines.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler le comité du Syane suite aux élections municipales. La Commune d'YVOIRE, compte tenu de sa population, inférieure à 3 500 habitants, doit désigner, parmi ses membres un représentant

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Nourredine BOUMERHES en tant que délégué du SYANE.

N° 2026-34 : Autorisation d'une signature convention précaire- Chemin de la ruaz

3-Domaine et patrimoine. 3.3. Locations

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent communal a sollicité l'autorisation d'occuper, pour une courte durée, la maison Passerini, en raison de difficultés personnelles ponctuelles,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention d'occupation précaire relative au logement susvisé, pour la période allant du 1^{er} mai 2026 au 31 août 2026,

Considérant qu'en contrepartie de l'occupation desdits locaux, une redevance mensuelle de 200 € sera exigée,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Contre : 1 (Christelle LANGRENE)

Abstention : 1 (Xavier BAINUM)

Pour : 13 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE, Guillaume BUGNET,)

APPROUVE la mise à disposition du logement communal susmentionné au bénéfice de l'agent, dans les conditions fixées par une convention d'occupation précaire précisant notamment la durée de l'occupation, les modalités financières, les obligations respectives des parties.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette convention.

N° 2026-35 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Principal

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Considérant que Madame Aline DURET, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique pour le budget principal,

Considérant que Monsieur Erick MAGLI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Aline DURET, pour le vote du CFU pour le budget principal,

Le Conseil municipal, délibérant sur le CFU de l'exercice 2025, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Abstention : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 10 (Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE)

1° lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		200 000,00 €		2 800 702,43 €		3 000 702,43 €
Opérations de l'exercice	1 974 085,91 €	2 446 685,21 €	2 742 072,64 €	1 328 853,85 €	4 716 158,55 €	3 775 539,06 €
TOTAUX	1 974 085,91 €	2 646 685,21 €	2 742 072,64 €	4 129 556,28 €	4 716 158,55 €	6 776 241,49 €
Résultats de clôture		672 599,30 €		1 387 483,64 €		2 060 082,94 €
Restes à réaliser			579 538,34 €	468 728,91 €	579 538,34 €	468 728,91 €
TOTAUX CUMULES		672 599,30 €	579 538,34 €	468 728,91 €	579 538,34 €	2 528 811,85 €
RESULTATS DEFINITIFS		672 599,30 €	110 809,43 €			1 949 273,51 €

2° constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2026-36 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Annexe Port de Plaisance :

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Considérant que Madame Aline DURET, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique pour le budget annexe Port de Plaisance,

Considérant que Monsieur Erick MAGLI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Aline DURET, pour le vote du CFU pour le budget annexe Port de Plaisance,

Le Conseil municipal, délibérant sur le CFU de l'exercice 2025, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Abstention : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 10 (Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE)

1° lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE FINANCIER UNIQUE- BUDGET ANNEXE "PORT DE PLAISANCE" M4						
Résultats reportés		150 000,00 €		612 675,70 €		762 675,70 €
Opérations de l'exercice	387 810,77 €	599 256,27 €	183 630,91 €	274 402,98 €	571 441,68 €	873 659,25 €
TOTAUX	387 810,77 €	749 256,27 €	183 630,91 €	887 078,68 €	571 441,68 €	1 636 334,95 €
Résultats de clôture		361 445,50 €		703 447,77 €		1 064 893,27 €
Restes à réaliser			333,25 €		333,25 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES		361 445,50 €				1 064 560,02 €
RESULTATS DEFINITIFS		361 445,50 €	333,25 €			1 064 560,02 €

2° constate, pour la comptabilité du budget annexe « Port de Plaisance » les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**N° 2026-37 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025 – Budget Annexe
Parcs de stationnement**

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Considérant que Madame Aline DURET, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique pour le budget annexe Parcs de stationnement,

Considérant que Monsieur Erick MAGLI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Aline DURET, pour le vote du CFU pour le budget annexe Parcs de stationnement,

Le Conseil municipal, délibérant sur le CFU de l'exercice 2025, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Abstention : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 10 (Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMEN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Mathilde SOLERE)

1° lui donner acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE "PARCS DE STATIONNEMENT" PARCS DE STATIONNEMENT						
Résultats reportés		129 298,17 €		464 069,80 €		593 367,97 €
Opérations de l'exercice	592 826,63 €	686 373,92 €	32 328,10 €	245 471,08 €	625 154,73 €	931 845,00 €
TOTAUX	592 826,63 €	815 672,09 €	32 328,10 €	709 540,88 €	625 154,73 €	1 525 212,97 €
Résultats de clôture		222 845,46 €		677 212,78 €		900 058,24 €
Restes à réaliser			10 850,75 €		10 850,75 €	
TOTAUX CUMULES		222 845,46 €				889 207,49 €
RESULTATS DEFINITIFS		222 845,46 €	10 850,75 €			889 207,49 €

2° constate, pour la comptabilité du budget annexe « Parcs de stationnement » les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°2026-38 : Affectation résultat - Exercice 2025 -Budget Principal

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Suite au vote du Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 672 599,30 €
- Section d'investissement : excédent de 1 387 483,64 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Abstention : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 12 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSOONE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
-en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour un montant de : 150 0000 €
-au compte 1068 (résultat de fonctionnement capitalisé) : 522 599,30 €
- L'excédent d'investissement sera inscrit au compte 001 en excédent d'investissement reporté.

N°2026-39 : Affectation résultat - Exercice 2025 -Budget Annexe Port de Plaisance

Suite au vote du Compte Financier Unique du budget annexe « Port de Plaisance » de l'exercice 2025 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 361 445,50 €
- Section d'investissement : excédent de 703 447,77 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Abstention : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 12 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSOONE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
-en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour un montant de : 200 000,00 €
-en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 161 445,50 €
- L'excédent d'investissement sera inscrit au compte 001 en excédent d'investissement reporté.

N°2026-40 : Affectation résultat - Exercice 2025 -Budget Annexe Parcs de stationnement

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Suite au vote du Compte Financier Unique du budget annexe « Parcs de stationnement » de l'exercice 2025 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 222 845,46 €
- Section d'investissement : excédent de 677 212,78 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Abstention : 3 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM)

Pour : 12 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
 - en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour un montant de : 142 253,75 €
 - en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 80 591,75 €
- L'excédent d'investissement sera inscrit au compte 001 en excédent d'investissement reporté.

N°2026-41 : Adoption du Budget Primitif « Principal » 2026

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche

Après avoir examiné la proposition de budget primitif 2026 du budget Principal ;

Après avoir constaté en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du projet présenté de budget primitif 2026 du budget principal,

Monsieur Xavier BAINUM souhaite obtenir des précisions concernant les immobilisations en cours ainsi que les opérations concernées. Madame Ghislaine WILLEMIN précise qu'il s'agit de l'aménagement des Rossets ainsi que des locaux médicaux.

Madame Christelle LANGRENE s'interroge sur le budget alloué à la culture et au patrimoine. Madame Ghislaine WILLEMIN indique qu'une enveloppe est bien prévue en section de fonctionnement, mais que, compte tenu du contexte électoral cette année, aucune ligne directrice précise n'a été définie. Des ajustements pourront être réalisés en fonction des projets.

Monsieur Guillaume BUGNET s'interroge sur le montant de 700 000 € prévu pour l'aménagement des Rossets. Madame Sandrine ARAGONES explique que ce montant inclut notamment les travaux relatifs à l'éclairage public réalisés par le Syane.

Monsieur Guillaume BUGNET demande à quoi correspond la somme inscrite à l'article 65748 « subventions aux associations ». Madame Ghislaine WILLEMIN répond que cette enveloppe concerne l'ensemble des subventions qui pourra être attribuée aux associations, dont les demandes sont examinées puis votées par le conseil municipal.

Monsieur Xavier BAINUM sollicite des précisions concernant le budget du personnel. Madame Sandrine ARAGONES indique qu'il convient d'anticiper la hausse des cotisations retraite.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Contre : 2 (Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET)

Abstention : 1 (Xavier BAINUM)

Pour : 12 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE)

ADOpte le budget primitif 2026 du budget Principal tels que présentés par Monsieur le Maire sans modification des taux communaux de la fiscalité directe locale et arrêtés en équilibre ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL Nomenclature M57

Section de Fonctionnement : **2 392 456,00 €**

Section d'Investissement : **2 811 802,64 €**

DONNE au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,

AUTORISE le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,

AUTORISE le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération,

PRECISE que les crédits budgétaires sont votés par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement au titre de l'exercice 2026.

N°2026-42 : Adoption du Budget Primitif « Port de Plaisance » 2026

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Après avoir examiné la proposition de budget primitif 2026 budget Annexe « Port de Plaisance »

Après avoir constaté en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du projet présenté de budget primitif 2026 du budget annexe « Port de plaisance » ;

Monsieur Guillaume BUGNET demande à quels projets correspond le montant au chapitre 21 de 660 000 €. Madame Ghislaine WILLEMIN précise qu'aucun projet n'est prévu à ce stade, mais que cette enveloppe est destinée à couvrir d'éventuels travaux urgents si besoin.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif du budget annexe « Port de Plaisance » 2026 tels que présentés par Monsieur le Maire et arrêtés en équilibre ainsi qu'il suit :

BUDGET ANNEXE « PORT DE PLAISANCE » M4 (hors taxes)

Section de Fonctionnement : **771 453,54 €**

Section d'Investissement : **976 347,56 €**

PRECISE que les crédits budgétaires sont votés par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement au titre de l'exercice 2026.

N°2026-43 : Adoption du Budget Primitif « Parcs de Stationnement municipaux » 2026

Après avoir examiné la proposition de budget primitif 2026 du budget annexe « Parcs de stationnement municipaux » ;

Après avoir constaté en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du projet présenté de budget primitif 2026 du budget annexe « Parcs de stationnement municipaux » ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 « Parcs de stationnements municipaux » tels que présentés par Monsieur le Maire et arrêtés en équilibre ainsi qu'il suit :

BUDGET ANNEXE « PARCS DE STATIONNEMENT MUNICIPAUX » M4 (hors taxes)

Section de Fonctionnement : **772 253,75 €**

Section d'Investissement : **800 044,70 €**

PRECISE que les crédits budgétaires sont votés par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement au titre de l'exercice 2026.

N°2026-44 : Fixation des taux des taxes locales pour l'année 2026

7. Finances locales - 7.2. Fiscalité

Considérant l'état de notification n° 1259COM des taux d'imposition des taxes directes pour l'année 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Abstention : 1 (Guillaume BUGNET)

Pour : 12 (Erick MAGLI, Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Mathilde SOLERE, Christelle LANGRENE, Xavier BAINUM)

ACCEPTE de reconduire purement et simplement pour l'année 2026 les taux d'imposition des taxes directes locales tels que fixés l'an dernier, à savoir :

- pour la Taxe foncière bâties..... **29,74 %**
- pour la Taxe foncière non bâties..... **64,79 %**
- pour la Taxe d'habitation..... **14,75 %**

Informations diverses :

Manifestations : Monsieur le Maire informe que l'association des parents d'élèves organise une « color run » le samedi 25 avril 2026 à partir de 10 h à Yvoire.

Monsieur Guillaume BUGNET fait part du recours gracieux formé par l'État à l'encontre le PLUiHM de Thonon Agglomération. Il s'interroge sur l'opportunité, dans ce cadre, de profiter de ce recours pour reclasser en zone Ap le secteur classé actuellement en zone A dans le nouveau PLUiHM.

Madame Aline DURET indique que la Commune ne connaît pas la teneur du recours et que la seule façon de modifier le zonage dans ce secteur s'il n'est pas visé par le recours c'est la révision du PLUiHM. Monsieur le Maire informe que, lors de la réunion de Thonon Agglomération du 14 avril dernier, Le Président, Monsieur Cyril DEMOLIS, a indiqué l'ensemble des élus qu'il se rendrait disponible dans les communes afin de présenter Thonon Agglomération.

Monsieur Nourredine BOUMEHRES demande à Monsieur le Maire ce qu'il en est de l'installation des gens du voyage. Monsieur le Maire indique s'être rendu sur place avec d'autres élus ainsi que la conseillère départementale le 19 avril 2026, et précise qu'une procédure a été engagée par le Département. Un courrier sera également adressé à Madame la Préfète par la commune.

La prochaine date du conseil municipal sera le 04 mai 2026.

La séance est levée à 20h38.

Le Maire,
Erick MAGLI



The image shows the official blue circular seal of the Mairie d'Yvoire (Hte-Savoie) with the number 74140. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Erick Magli'.

La secrétaire de séance,
Mathilde SOLERE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Mathilde Solere'.